

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 7

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 8

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 5 juin 2025

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, DEUIL Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle

Etaient excusés : VINCENT Denise (pouvoir à DEUIL Florence), SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Était absent : VENERA Christophe

DEUIL Florence a été nommée secrétaire de séance.

### Délibération n° 2025/41 : Adhésion au groupement de commande proposé par la Communauté de communes de l'Oisans pour les fournitures administratives

Afin de faciliter la gestion du marché de fourniture administrative à souscrire par les personnes publiques, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passations des marchés, de s'inscrire dans une démarche de développement durable, la Communauté de Communes de l'Oisans souhaite passer un groupement de commandes en application de l'article L2113-6 à l'article L2113-8 du code de la commande publique.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune adhère au groupement de commande en cours arrivant à échéance le 31 décembre 2025. La Communauté de communes va bientôt lancer un nouveau marché et Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commande de fournitures administratives par le biais de la convention mise en place par la Communauté de communes de l'Oisans.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**EMET** un avis favorable à l'adhésion au groupement de commande de fournitures administratives constitué par la Communauté de communes de l'Oisans.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention ayant pour objet de créer un groupement de commande en vue de la passation d'un marché, et les pièces du marché correspondant au candidat retenu lors de la CAO de la Communauté de communes de l'Oisans.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la municipalité.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,  
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture :  
Date de publication :

13 JUIN 2025